

A Reims, le 27 avril 2021

Madame, Monsieur,

La classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire CLAIRMARAIS est fermée en raison d'un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19. Votre enfant a été en contact avec ce ou ces cas positifs et par mesure de précaution, il doit rester isolé.

Vous avez un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger vos proches.

Il faut strictement veiller au respect des consignes sanitaires pendant la période d'isolement.

Votre enfant doit rester isolé 7 jours à partir de la date d'envoi de ce courriel. Il doit réaliser un premier test antigénique dans les plus brefs délais. Si le premier test est négatif, l'isolement se poursuit (votre enfant peut être en phase d'incubation de la maladie). Si le test est positif, vous serez rappelé par l'Assurance Maladie pour adapter la conduite à tenir en tant que cas confirmé.

Un deuxième test (antigénique ou RT-PCR) devra être réalisé en fin d'isolement, le lundi 03 mai 2021, pour un retour en classe le mardi 04 mai 2021.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fait alors sous réserve d'un résultat négatif, de l'absence de symptômes et de la poursuite du respect strict des mesures barrières (attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test à J7 par l'élève et du résultat négatif de celui-ci).

A son retour, votre enfant ne pourra pas participer aux temps périscolaires du midi et du soir pendant une semaine supplémentaire, soit jusqu'au lundi 10 mai 2021 inclus.

En cas de symptômes pendant la période d'isolement, un test doit être réalisé immédiatement ; n'hésitez pas à contacter votre médecin traitant.

Votre enfant a moins de 16 ans et aucun des deux parents ne peut télétravailler : ce courriel vaut attestation à remettre à l'employeur pour un des parents.

Pour les salariés, remettez ce courriel à votre employeur comme justificatif d'absence. Il ouvre droit au chômage partiel (ou à autorisation spéciale d'absence pour le secteur public).

Pour les non-salariés, rendez-vous sur [declare.ameli](https://declare.ameli.fr) ou [declare.msa](https://declare.msa.fr) pour obtenir un arrêt de travail.

Stève LADOUCE
Directeur de l'école élémentaire CLAIRMARAIS